

Ayants Droits

Pour être éligible au service **Tma + PMR**, vous devez dans tous les cas justifier de votre incapacité à utiliser les lignes de transports collectifs « traditionnelles » du réseau **Tma** (l'éloignement à plus de 400 mètres d'une ligne, une correspondance et les temps de parcours n'étant pas considérés comme une incapacité).

Le service **Tma + PMR** est réservé

aux titulaires en fauteuil roulant ou atteints d'une cécité visuelle munis d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion avec mention «invalidité», d'un taux égal ou supérieur à 80%.

Accès au Service

L'inscription au service **Tma + PMR** est requise avant toute utilisation, auprès d'un de nos conseillers mobilité à l'agence commerciale.

Les pièces nécessaires à votre inscription sont disponibles à l'agence commerciale ou sur notre site www.bustma.com

► Pour le titulaire d'une carte d'invalidité, ou d'une carte mobilité inclusion avec mention «invalidité», d'un taux égal ou supérieur à 80% :

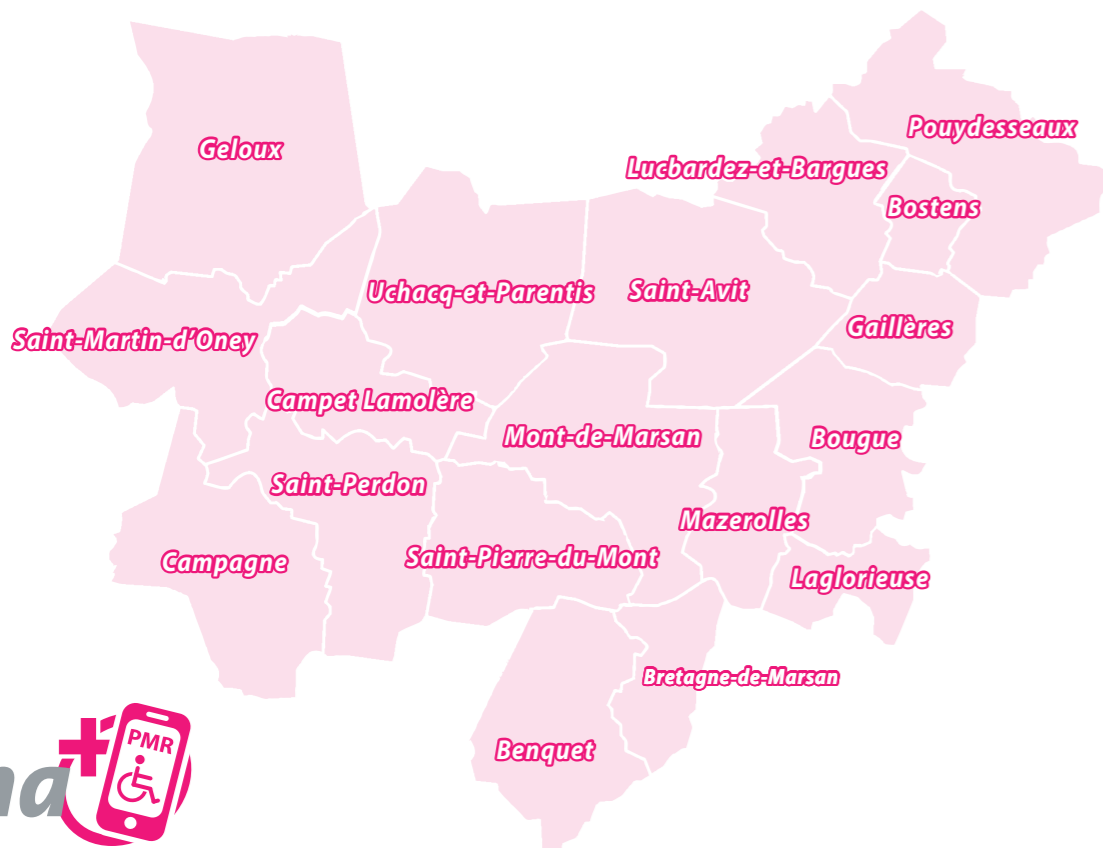
- l'adhésion est valable une année. Il convient donc de la renouveler avant chaque date anniversaire.
- présenter l'original de la carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion avec mention «invalidité» lors de la demande d'adhésion ou de son renouvellement.

Transport de personnes à mobilité réduite

TPMR

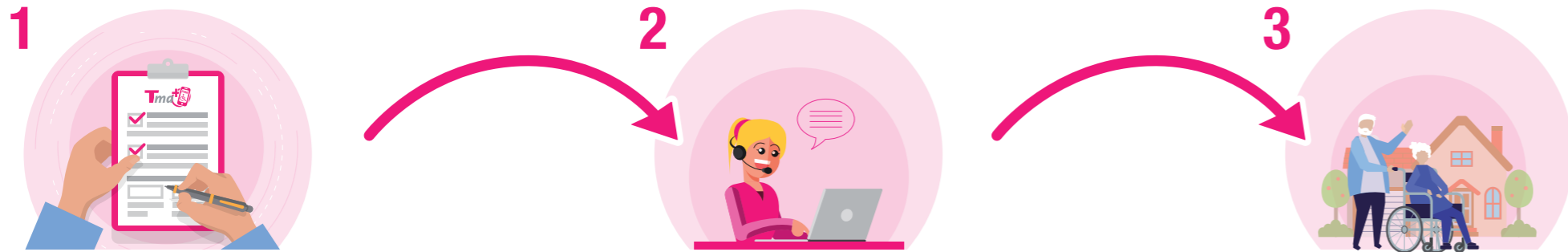


www.bustma.com





Le **Tma + PMR** est un service de Transport A la Demande (TAD) réservé aux Personnes à Mobilité Réduite. Il permet des déplacements de porte à porte depuis les communes de l'Agglomération vers Mont-de-Marsan et fonctionne du mardi au samedi aux mêmes horaires que le service de Transport A la Demande **Tma+**, (sauf les jours fériés et pendant les 5 jours des Fêtes de la Madeleine).



Pour pouvoir accéder à ce service, vous devez préalablement remplir un dossier d'inscription.

voir règlement TPMPR sur www.bustma.com

Réservez votre transport au
05 58 450 426

selon les règles du service TPMPR ou en ligne sur :

www.bustma.com/fr/voyagez/tpmr/

jusqu'à 17h la veille du déplacement.

Les demandes sur le site ou sur le répondeur téléphonique doivent faire l'objet d'une confirmation écrite ou téléphonique de la part de nos services.

Le jour du trajet, présentez-vous au lieu de prise en charge défini lors de la réservation téléphone au moins 5 min avant l'heure du rendez-vous.

Validez votre déplacement avec

un titre de transport Tma valide.

Tarif

Les tarifs en vigueur sur le réseau **Tma** s'appliquent à vos déplacements **Tma + PMR**. Une majoration d'1€ pour la prise en charge sera appliquée à chaque course.

L'achat d'un titre unitaire est possible auprès du conducteur en espèces (prévoyez de la monnaie !)

La validation est obligatoire à bord du véhicule TPMPR.

ANNULATION, ACCOMPAGNATEUR, CONDITIONS DE TRANSPORT

Retrouvez toutes ces informations sur le Règlement Transport **Tma + PMR** sur bustma.com

Composition, retrait et dépôt du dossier à l'Agence Commerciale **Tma** ou sur bustma.com

Agence commerciale

227, Boulevard Antoine Lacaze
40 000 Mont-de-Marsan

Du lundi au vendredi : 09h00 – 12h30
14h00 – 17h30
Samedi : 09h00 – 12h30

Mail : contact.bustma@transdev.com
Tél : 05 58 450 426



Téléchargez l'application



MyBus
MONT-DE-MARSAN

Retrouvez tous les horaires des lignes

Géolocalisez-vous et trouvez votre itinéraire

L'application mobile gratuite pour vos déplacements !

Achetez votre titre et validez-le sur votre smartphone

